

CHANTELLE Mini Golf

2e la partie 18 trous
TERRAIN OMBRAGÉ
BOISSONS FRAÎCHES - GLACES
"BARBECUE" TOUTS LES VENDREDIS DE 19H À 21H

OUVERT DU 08 JUILLET AU 31 AOÛT DE 15H À 19H 30

Baba Yaga DIMANCHE 7 JUILLET

BARBECUE PARTAGE

À PARTIR DE 11H00
VENEZ AVEC VOS GRILLADES ET SALADES !

SUIVI D'UN SPECTACLE "PORTE ET PLAINTÉ" À 15H30

Concert

La chorale **Chantelle chante**
chef de chœur : Madina Giazova pianiste : Mickael Bardin

fête ses 35 ans et invite
Laure Vermeulin
mezzo-soprano de renommée internationale

Chants sacrés classiques et contemporains

Dimanche 7 juillet 2024
17h00
Église Saint-Nicolas de Chantelle

Entrée libre

CHANTELLE LECTURES AU JARDIN

Le 16 juillet 2024 à l'Esplanade (Abbaye)
Et le 13 août 2024 au jardin partagé
À partir de 20h00
Entrée gratuite

Si mauvais temps repli à la Médiathèque

Avec l'Association Lire Pour Tous

Dimanche 28 juillet - 15h

Concert de fin de stage de l'association "Cœur et orchestres en grandes écoles"
A capella - Œuvres de:
Thomas TALLIS
James MACMILLAN
Thomas JENNEFELT
Tomas Luis de VICTORIA
Orlando GIBBONS
Will TODD
Thomas MORLEY
Clément JANEQUIN

Dimanche 11 août - 15h

"Le Brioude Consort et les Pommiers Soufflants"
Une épopée musicale italienne au XVIIIème siècle
Œuvres de:
Giuseppe Scarani (actif entre 1628 et 1642)
Giovanni Batista Fontana (circa 1589 - 1630)
Girolamo Frescobaldi (1583 - 1643)
Giovanni Geronimo Kapsberger (1580 - 1651)
Dario Castello (bapt. 1602 - 1631)
Biaggio Marini (1594 - 1663)
Bartolomeo Montalbano (circa 1598 - 1651)

Été musical à l'Abbaye

Jeudi 22 août - 15h
Marie-Clothilde de Salvert (mezzo-soprano) et Jean-Luc Perrot

Concert marial
Orgue et chant

Dimanche 8 septembre - 15h

Chœur Slavitsa de Clermont-Ferrand.

Répertoire de polyphonies orthodoxes slaves.
Chants sacrés.
Chants de l'âme.

Entrée et participation libres
Abbaye Saint-Vincent 03140 Chantelle - contact@benedictines-chantelle.com - 04.70.56.62.55

Baba Yaga VENDREDI 19 JUILLET À 21H

SPECTACLE

Derrière les arbres

Baba Yaga JEUDI 1ER AOÛT À 19H

SPECTACLE MUSICAL

La Farandole de Chansons
Tour de Chant Théâtralisé
Une Guitare, Trois Voix

De Piaf à Anne Sylvestre, en passant par Bourvil, Aznavour, Brel, Trenet, Brassens ou encore Ferré;

La Farandole de Chansons nous embarque pour une parenthèse musicale, et le plaisir de reprendre ensemble ces airs connus

Baba Yaga en partenariat avec la commune de Taxat-Senat

SAMEDI 3 AOÛT À 21H ET DIMANCHE 4 AOÛT À 17H

SPECTACLE

Sous Chapiteau à Taxat-Senat

Les moyens du bord

Baba Yaga DIMANCHE 11 AOÛT À 16H

SPECTACLE

Racontons ENSEMBLE ROMEO ET JULIETTE

Réserve par sms au 0673302128 12€/8€ (chômeurs-ses, familles nombreuses, adhérent-es Baba Yaga et habitants de Taxat-Senat) - Gratuit moins de 5 ans.

EXPOSITION

l'Oscambre EXPO
ENTRÉE LIBRE

Evelyne FAUCONET
Linogravures
Gravures
Collages

Jean-Luc DESGROLARD
Pyrogravures

du 4 au 28 juillet 2024 à CHANTELLE (Allier)
41 Place de l'Oscambre

Sandrine PLUMARD
Sculptures sur métal

SARANIQUE
Céramiques

Expo ouverte de 15h à 18h30 du jeudi au dimanche

NATACHA PANOT
"Fish moi la paille"

Baba Yaga SAMEDI 31 AOÛT À 20H30

CONCERT ROCK

LIPS

CHANTELLE MAGIC COLOR

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Salle socio-culturelle
Retrait des packs des coureurs à partir de 15h

Départ de la course à 17h

f Magic Color 2024

REPAS ANIMÉ PAR UN DJ
Inscription obligatoire
Renseignements 04 70 58 20 68 - contact@lamagic.fr

CHANTELLE INFOS

n° 239
JUILLET 2024
N°ISSN 1269-570X
Dir. Publication: A. Bidaud
04.70.56.62.21
chantelle.mairie@wanadoo.fr
www.chantelle-bourbonnais.fr

Un bel été à Chantelle



Chantelle Groupe Folklorique Mexicain

13 juillet 2024
20 H 30

SALLE ROBERT CHARDONNET

Entrée Gratuite

CHANTELLE

14 Juillet Fête Nationale

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Salle Chardonnet

19h : Apéritif Repas plancha 12 €
21h45 : Retraite aux flambeaux
22h45 : Bal gratuit

Réservation avant le 9 juillet à la mairie au 04 70 56 62 21

Retransmission de la Finale du Championnat d'Europe de Football

Petit historique des relais de Poste.

Par le Groupe mémoire de l'Hôtel de la Poste et des Voyageurs.

Les relais de Poste apparaissent à la fin du règne de Louis XI, 1477, avec la création du service des Chevaucheurs du Roi. Implantés sur les premières routes de poste, ils forment un réseau qui, jusqu'au milieu du XVI^e siècle, se concentre surtout dans le Val de Loire où réside principalement la cour. Les chevaucheurs, qui transportent exclusivement la correspondance royale, disposent ainsi d'un endroit où changer de monture et se reposer.

Si le service officiel des relais de la Poste aux chevaux est mis à disposition du public dès le règne de Louis XII, il faut attendre le début du XVII^e siècle pour qu'Henri IV autorise le transport des lettres privées, mesure qui va générer un important développement du trafic. A la veille de la révolution, le nombre des relais atteint le chiffre de 1426 et avoisine les 2000 en 1850. Les relais de poste jouent un rôle important. Ils vont néanmoins subir, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la concurrence du chemin de fer. En 1873, l'institution est supprimée.

Le Fonctionnement des relais de Poste s'appuie sur un maître de poste, des postillons et des courriers. Tous ces relais sont dirigés par des maîtres de poste qui, s'ils ont certains privilèges, ont de nombreuses obligations.

Le maître de poste doit résider sur place ; posséder des bâtiments capables d'héberger équipages et montures ; stocker le fourrage ; disposer d'un nombre suffisant de chevaux et effectuer des déplacements extraordinaires pour la monarchie. Il emploie postillon, palefrenier, bourrelier, sellier, maréchal-ferrant...

Le rôle du postillon est de conduire les voyageurs de son relais au relais suivant et de revenir à vide, entre plusieurs chevaux au pas à son relais d'appartenance. La distance qui sépare 2 relais est de 28 kms soit 7 lieues. Ca ne vous rappelle pas quelque chose ? Le postillon est un personnage haut en couleurs. Il a mauvaise réputation, on le dit indiscipliné, ivrogne, séducteur. Un livret d'identité et de conduite est mis en place au XIX^e permettant au maître de poste d'exercer un moyen de pression sur lui. Son équipement était caractérisé par une paire de bottes en cuir rigide armées de fer ; elles pesaient environ 3 kg chacune. Elles étaient fixées directement à la selle du cheval protégeant les jambes du cavalier et lui permettant de se dégager rapidement en cas de chute. D'où le terme « bottes de sept lieues » ayant inspiré Charles Perrault.

Le courrier, celui qui « court la poste » est le messager, le gardien des dépêches, accompagné de relais en relais par un postillon.

Puis vint le temps des malles-poste et des diligences :

Depuis 1793, la malle-poste accueille des passagers en plus des lettres et des colis. Les diligences existent également : elles sont utilisées pour le transport des voyageurs depuis la fin du XVIII^e. Elles sont exploitées par des messageries d'état ou privées et peuvent s'arrêter dans des relais et avoir à leur disposition des chevaux frais.

Et notre Hôtel de la Poste et des Voyageurs, un ancien relais de poste ?

L'abbé Boudant dans « Histoire de Chantelle » (page 143) fait allusion à « la Poste au Roi » établie dans le quartier de la Croix de la Mission... Aujourd'hui nous y admirons la statue d'Anne de Beaujeu et l'arbaleète.

Valentine Buvat, de son côté, dans « Souvenirs de Chantelle-le-Fort » (page 51) écrit « la Poste du roi se trouvait dans le quartier du collège et des halles » autrement dit dans la Grande-Rue...

L'énigme reste entière ! Notre imagination va bon train...

A suivre...

Sources :

<https://cheval-patrimoine-culture.gouv.fr/fr/les-relais-de-poste>

https://www.museedelaposte.fr/fr/system/files/fp_la_poste_aux_chevaux.pdf

Histoire de Chantelle , Abbé Boudant, "Le Livre d'Histoire, collection dirigée par M.-G. Micberth" 2004, reprise de l'édition de 1862.

Souvenirs de Chantelle-le-Fort, Valentine Buvat, Edition Pottier, 1958



Etat Civil

Décès:

- ◆ Marie-Louise MENAT, TAXAT-SENAT
- ◆ Jean, André GADET, VICHY
- ◆ Germaine, Suzanne, Berthe GENEST, JENZAT
- ◆ Armand, Claude, PONCET, BROUT-VERNET
- ◆ Marcelle UNY, SAINT-REMY-EN-ROLLAT
- ◆ Monique, Marcelle RIVIERE, PARAY-SOUS-BRIAILLES
- ◆ Louis, Pierre, Antoine MENAT, CHANTELLE
- ◆ Gérard, Olivier, Jacques BLANDIN, CHANTELLE

Mariages:

- ◆ Alexandre PARISOT et Aurélie CREVEL
- ◆ Corentin COLLIN et Pauline BOULICAUD
- ◆ Ludovic FERRANDO et Camille BOURGEOIS

Médiathèque

En raison des congés annuels ,
la médiathèque sera fermée
du jeudi 1er août au mardi 3 septembre

Réouverture le **Mercredi 4 septembre**
à partir de 9h30

La boutique solidaire fera un grand déstockage de vêtements printemps-été

du 1^{er} août au 15 septembre.

Vêtement enfants jusqu'à 12 ans à 50 centimes

Adultes 1€ et 50% sur vêtements étiquetés.

On vous attend, au 3 Rue de l'Horloge, les mercredis et samedis de 9h30 à 12h30.

Les recettes servent à améliorer l'alimentation de nos bénéficiaires.

L'association Anne de France continue son aventure

Le banquet Renaissance du 6 avril dernier a connu une vive réussite et a motivé de futurs adhérents à nous rejoindre.

L'association tient à remercier tous ses généreux donateurs et remercie profondément ses partenaires.

Afin de préparer notre prochaine fête qui aura lieu le samedi 5 juillet 2025, l'association invite ses membres et toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre dans l'aventure à sa prochaine réunion du **Mercredi 11 septembre 2024** à la mairie de 18 h 30 à 20 h 30.



Sortie scolaire des CM

Toute la semaine avant les vacances de printemps, les élèves des classes de CM1 et de CM2 sont allés à Vichy.

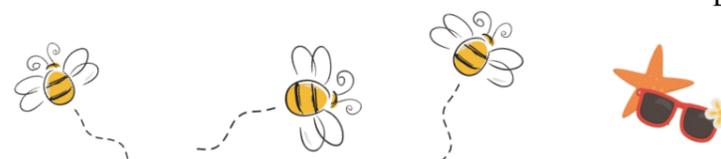
Chaque jour nous avons pratiqué une nouvelle activité. Notre sport principal a été l'aviron et même si le temps n'était pas idéal, nous avons bien appris à ramer et à « dé-nager ».

Cette activité nous a permis de vaincre notre peur, de gagner en confiance et en courage.

Nous avons également découvert la ville de Vichy : son opéra, les thermes, l'histoire de la source des Célestins, le plan d'eau et nous avons fait de la Course d'Orientation au parc du soleil.

Nous remercions la municipalité et le FCL pour le financement de cette semaine.

Les CM



Où manger, où prendre un verre



- ◆ *Le Millésime, Place de l'Oscambre*
- ◆ *Babayaga, Hôtel de la poste et des voyageurs*
Rue la République
- ◆ *Café-Brocante Bar à vin, Chemin du Moulin Baron*
 - ◆ *Boulangerie Laurent, Grand Rue*
 - ◆ *Epicerie Vival, Grand Rue*
 - ◆ *Epicerie Maillat, Rue de l'Horloge*
- ◆ *Boucherie Bidaud-Marcus, Grand Rue*
 - ◆ *Mini Golf, buvette, glaces*

15h - 19h

Site internet

www.chantelle-bourbonnais.fr
www.chantellelaculturelle.fr

Où se renseigner

- ◆ *Mairie de Chantelle*
04.70.56.62.21
- ◆ *Maison du tourisme*
4 Grande rue 03140 Chantelle
04.70.32.63.30
www.valdesioule.com

Où dormir

Chambres d'hôtes, gîtes et chambres chez l'habitant

- ◆ *Mme Thuizat, Les Vignerons*
09.53.07.67.96
- ◆ *M. Carpentier / Chambre
chez l'habitant, côté Bouble*
06 72 20 66 63
- ◆ *Maison Saint Benoit : Maison d'accueil
spirituel/ accueil pèlerins*
04 70 56 62 55
- ◆ *La Maison Porte Bonheur*
06 60 88 81 70
- ◆ *M. et Mme Blandin, Gîte de la Bouble*
06 84 71 14 73
- ◆ *M. et Mme Molinari,
Une pause en Chantelle*
06 12 11 58 15
- ◆ *M. Klein, Le Vieux Moulin*
06 11 74 23 36
L'annexe Chantelle
06 40 54 41 88



Tout l'été

Mini Golf

Du **08 juillet au 31 août 2024**



Tous les après-midi de 15h à 19h30

Tous les vendredis soirs, Barbecue à 19h

En dehors de ces horaires,
billetterie à la Maison du Tourisme



- ◇ Complexe sportif, citystade, tennis
Prêt de raquettes à la Maison du Tourisme

- ◇ Galerie Art House

- ◇ Visites Estivales maison du tourisme

Tous les mardis de juillet à août à 10h

- ◇ Le Grand Tour de Chantelle

Entre visite et rando

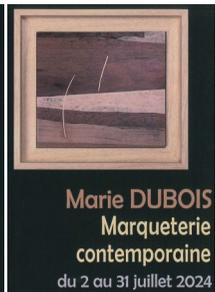
Du 18 juillet au 08 août inclus

Les jeudis à 10h

- ◇ Découverte des Gorges de la Bouble
classées Espaces Naturels Sensibles



Odile BRON
Peinture naïve
du 2 au 31 août 2024



Marie DUBOIS
Marqueterie
contemporaine
du 2 au 31 juillet 2024



Chantal BIDEL
Sculpture et mémoire
du 3 au 29 septembre 2024

Juillet

Tout le mois: Exposition Chantelle les Arts,
Salle Maupoil

Tout le mois: Exposition Artistes et Artisans,
Galerie de l'Oscambre

Tout le mois : Visite de Chantelle,
Office de Tourisme

Le **06** : Barbecue partagé, Baba Yaga

Le **07 à 17H:** Concert Chorale, Église

Le **13 à 20H:** Groupe Folklorique mexicain,
Salle Robert Chardonnet

Le **14 à 19H30: Apéritif, repas, Retraite
aux flambeaux, bal, organisé par la
municipalité, les sapeurs pompiers et CSC,
Salle Chardonnet**

Le **16 à 20H:** Lectures au jardin, Lire Pour
Tous, Esplanade Abbaye



Août

Tout le mois: Exposition Chantelle les
Arts, Salle Maupoil

Tout le mois: Exposition Artistes et
Artisans, Galerie de l'Oscambre

Tout le mois : Visite de Chantelle, Office
de Tourisme

Le **13 à 20H** Lectures au jardin, Lire Pour
Tous, Jardin Partagé

Septembre

Tout le mois: Exposition Chantelle les Arts,
Salle Maupoil

Tout le mois: Exposition Artistes et
Artisans, Galerie de l'Oscambre

Le **1er:** Journée multi-activités,
Foyer Culturel Laïque, Salle Chardonnet

Le **01:** Nettoie ton Bouble

Le **14:** Journée du Patrimoine

Le **18 à 10H30:** Contes et Histoires
+ Atelier créatif, Médiathèque

Le **20 et 21:** Braderie Entraide et Solidarité,
Salle Chardonnet

Le **28 à 15H:** Magic Color,
Salle Chardonnet



Création d'un « Village des Antiquaires et Brocanteurs » à Chantelle

Quartier de la Rue du Cul de Sac

Le Village, paradis des Chineurs

Passionnés d'histoire, d'antiquités et propriétaires d'un ensemble immobilier remarquable dont la première acquisition remonte à 2004, un ensemble de Chantellois d'adoption a toujours espéré voir ce quartier, qui captive par son riche héritage historique et son charme pittoresque, revivre et devenir un lieu convivial, animé, créatif.

Vingt ans après, ce pari est peut-être en train de se réaliser.

L'ouverture en début d'année du Café/Bar à Vins et Brocante « **Le Cul de Sac** » sur la Place de la Mairie, l'installation depuis peu de plusieurs antiquaires et brocanteurs à **l'Ancien Hôtel-Dieu**, ainsi que l'installation en cours d'un atelier cuir « **Les Cuirs de la Licorne** » semblent pouvoir donner corps à leurs projets. Ils viennent s'ajouter aux espaces de brocantes déjà en place – **Antiquités-Brocante du Cheval Blanc** - et à l'atelier-galerie **ArtHouse**.

Cette concentration réalisée dans l'esprit d'un quartier culturel créatif devrait assez vite enregistrer l'arrivée d'autres professionnels de l'antiquité brocante, des arts et de la décoration, et devenir ainsi une sorte de paradis des chineurs, le quartier offrant les structures nécessaires pour les accueillir.

Le Village d'Antiquaires et de Brocanteurs propose à des professionnels de se sédentariser, afin de pérenniser l'activité économique de ce quartier de Chantelle dédié à l'Art et aux antiquités, créant ainsi un nouvel axe entre modernité et authenticité. Et, pour la pause gourmande le café « **Le Cul de Sac** » offre une ambiance chaleureuse et familiale, parfaite pour déguster des produits locaux.

La configuration du « Village » est actuellement la suivante :

- **Ancien Hôtel-Dieu** – qui rassemble 3 Antiquaires a spécialités différentes (*Silva & Henrik Olesen, Marie-Laure & Marcel Soccol et Yannick Pochard*) ouvert de 15h à 18h30 du vendredi au dimanche (accès depuis la Rue du Cul de Sac ou la Place de la Mairie)
- **Le Cul de Sac** – Café / Bar à Vins et Brocante de *Vanessa Giraud & Franck Colomba* (place de la Mairie) ouvert midi et soir, du mercredi au dimanche.
- **La Brocante du Cheval-Blanc** – *Silva & Henrik Olesen*, dans la Rue du Cul de Sac. Ouvert de 15h à 18h30 du vendredi au dimanche
- **Arthouse** - atelier-galerie et jardin de *Richard Dubienec & Isabelle Perrin*, accueille aussi les artistes qui souhaitent rester en résidence. Ouvert tous les jours de la semaine de 15h à 18h30, sauf le Lundi
- **Les Cuirs de la Licorne** - atelier de production, réparation et vente de produits de cuir d'*Alexandra-Aelia Bruneel & Nico-Janis Moreels*, en cours d'installation, qui sera opérationnel en Septembre prochain.

Nous sommes au début d'une aventure intéressante et espérons de faire de ce « Village » une référence qui séduira à la fois le grand public et les professionnels qui viennent ici pour y trouver objets et décoration d'exception, dans un véritable havre de paix et une atmosphère conviviale.

Un peu d'histoire sur ce quartier ancien de Chantelle

Sur les maisons du quartier :

2, Rue du Cul de Sac

Ancienne Auberge du Cheval Blanc, datant de la fin du 15ème siècle, période florissante de Chantelle. Avec tour et escalier à vis, 2 cheminées (Gothique et Renaissance) et sa porte d'entrée Renaissance. Après le décès du Connétable, le Duc Charles 3 et la confiscation de ses biens, la Couronne a réquisitionné le bâtiment pour sa garnison de soldats. Plus récemment elle a servi comme boucherie "Le Veau d'Or".

L'entreprise "les Cuirs de la Licorne" est actuellement en train d'y installer son atelier et sa boutique.

3, Rue du Cul de Sac

L'Ancien Hôtel-Dieu de Chantelle est le plus ancien bâtiment de Chantelle avec l'église Saint Vincent de l'Abbaye.

Datant vraisemblablement du 12ème siècle, l'Hôtel-Dieu fonctionne comme hôpital des pauvres pendant plusieurs siècles avant d'être repris par les Jésuites au début du 15ème siècle, d'où le nom utilisé jusqu'à maintenant " le Collège des Jésuites".

Il a appartenu aux familles nobles Cordier de la Roue, de Moulins et a servi bien plus tard comme Musée du Pays Chantellois.

Il héberge depuis cette année 3 antiquaires.

2, Chemin du Moulin Baron

Une maison typique de Chantelle du 15ème siècle avec sa tour, escalier à vis, cheminée Renaissance et grande cave à vin voutée. Restaurée avec gout et finesse elle abrite maintenant le café/bar à vin et sa brocante "Le Cul de Sac", ouvert début 2024.

7, 9 et 11, Rue du Cul de Sac.

Ces maisons datant du 13-14ème siècles (no 7) et du 15-16ème siècles (no 9 et 11) abritaient des tanneries. Actuellement 2 fonctionnent comme meublés de tourisme et la dernière est une maison d'habitation.

4. Rue du Cul de Sac

L' ArtHouse qui abrite des ateliers et galerie d'artiste, un jardin plein de fantaisie.

Sur la base des caves et autres vestiges du Moyen Age se trouve ce charmant ensemble de bâtiments plus récents.

1. Rue du Cul de Sac

Cette maison partage l'âge des autres maisons dans le quartier. Elle possède des petites fenêtres Gothiques côté rue et de belles grandes fenêtres à meneaux côté cours.

En bas du quartier on trouve les anciennes fortifications de Chantelle construites en haut de la falaise sur la Bouble. Des travaux de reconstruction des murs sont en cours.

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 17 juin 2024.

Étaient présents : Mesdames Isabelle PERIN, Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Madame Céline BOUTONNET et Messieurs Jean Paul CHEVALIER, Kevin DUPUIS et Julien GAYTE qui donnent pouvoir respectivement à Madame Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et à Messieurs André BIDAUD, Pascal PALAIN et Stéphane BONNET.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 24 juillet 2024.

En début de séance, André BIDAUD demande l'autorisation de compléter l'ordre du jour établi. Il propose de rajouter une délibération portant sur la programmation 2024 des aides départementales. Proposition validée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 26 AVRIL 2024

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 26 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES 2024

André BIDAUD porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la Commission départementale a décidé, suite à l'analyse des projets de la commune, de donner un accord de principe aux demandes de financement concernant :

- la rénovation de la Poste pour un montant de 10 879,52 € correspondant à une dépense subventionnable de 36 265,08 € HT ;
- l'installation d'éclairage à leds à la salle Robert CHARDONNET et pose de 6 cases au columbarium dans le cadre du programme de solidarité départementale d'un montant de 5 000 € correspondant à une dépense subventionnable de 10 000 € HT.

Il appartient désormais à la commune de transmettre les marchés notifiés ou les devis permettant de solliciter les accords définitifs de la Commission permanente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet, son plan de financement, l'inscription des crédits au budget et demande le soutien du Département sur les programmes d'investissements 2024 présentés.

CONVENTION AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ALLIER

André BIDAUD rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Il a pour objectifs :

- De renforcer la sécurité des données personnelles,
- D'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique,
- De réaffirmer le droit des personnes,
- D'augmenter les sanctions encourues,
- De créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles.

Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel. Le règlement général sur la protection des données impose également à chaque autorité publique de désigner un délégué à la protection des données.

André BIDAUD précise que l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose un service de protection des données à caractère personnel et donne la possibilité à ses membres de désigner l'ATDA en tant que délégué à la protection des données.

Conformément à l'article 39 du règlement général sur la protection des données, l'ATDA en tant que délégué à la protection des données (DPO) mutualisé assure les missions obligatoires suivantes :

- Information et conseil aux élus et aux agents des communes et des établissements publics intercommunaux adhérents du service : action de sensibilisation, réunion d'information, formation, veille juridique et jurisprudentielle, conseil apporté lors de la conception ou de l'évolution substantielle d'un traitement, en cas de violation des données personnelles...
- Contrôle du respect du RGPD et du droit national en matière de protection des données et notamment :
 - Analyse et vérification de la conformité des activités de traitement
 - Édiction de recommandations
- Assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) notamment :
 - Dispense de conseils sur demande : nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, méthodologie à suivre, mesures à appliquer pour atténuer les risques éventuels pesant sur les droits et les intérêts des personnes concernées...
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour retenir un prestataire externe en charge de réaliser l'étude d'impact,
 - Vérification de l'exécution de l'analyse d'impact et si ses conclusions sont conformes au RGPD,
- Coopération et point de contact avec l'autorité de contrôle.

Outre ces missions obligatoires définies par le RGPD, les prestations suivantes sont également proposées :

- Assistance à la cartographie des traitements des données personnelles et à l'élaboration du registre des activités de traitements :
 - Assistance au recensement (en lien avec les services du responsable de traitement),
 - Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement et à sa mise à jour.
- Assistance pour définir et prioriser les actions à mener :
 - Réalisation d'un audit de conformité des traitements
 - Aide à l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité avec la réglementation.

- Assistance en cas de violations des données personnelles (procédure de gestion, aide à la notification de violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle, communication à la personne concernée...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de proroger l'adhésion au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA ;
- confirme l'ATDA en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.
- s'engage à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixé annuellement par le conseil d'administration.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

André BIDAUD signale que Juliette MANSIER, élève du collège Jean-Baptiste DESFILHES à Bellenaves et originaire de notre commune, fait partie de l'équipe « Raid » de l'Association Sportive du collège qualifiée pour participer aux championnats de France UNSS dans l'Ain les 4,5 et 6 juillet prochains. Afin d'aider au financement de ce séjour sportif, il propose d'octroyer une subvention à l'Association Sportive du collège Jean-Baptiste DESFILHES à hauteur de 150 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à hauteur de 150 € à l'Association Sportive du collège Jean-Baptiste DESFILHES en vue du financement du séjour aux championnats de France UNSS 2024. Le Conseil Municipal, à l'unanimité félicite Juliette MANSIER pour ses performances sportives.

PERSONNEL COMMUNAL

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de transformer le Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit privé en date du 1^{er} septembre 2018 de Monsieur Sylvain PHILIPPE en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) sur la même base de 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la création du contrat précité à compter de la date précisée et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

MINI-GOLF

André BIDAUD propose au Conseil Municipal de nommer Madame Véronique MAZAL-MARCHANT, secrétaire de mairie, et Monsieur Victor COURTINAT, respectivement régisseuse et régisseur suppléant de recettes du minigolf au titre de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la création d'une régie de recette au titre de l'exercice 2024 intégrant la nomination de la régisseuse et du régisseur suppléant de recettes proposés.

Au même chapitre, il est proposé de recruter Messieurs Victor COURTINAT et Jules ROUMEGOUS pour assurer les permanences du minigolf pour la période du 8 juillet au 31 août, à raison de 35 heures hebdomadaires.

André BIDAUD propose de réitérer sur cette période l'opération de gestion du mini-golf par les jeunes (de 10 à 17 ans) de la commune en partenariat avec le Comité des Fêtes. Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS précise que 32 jeunes participeront à l'opération. Propositions validées à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

André BIDAUD signale que s'inspirant de la démarche initiée par le Conseil Départemental de l'Allier, l'État propose aux communes une expérimentation sur 47 départements permettant de conditionner le versement du Revenu de Solidarité Active à 15 heures d'activité hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2025. Il est proposé :

- d'approuver l'adhésion de la Commune au dispositif d'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA;
- d'approuver le principe d'accueil de ces allocataires du RSA au sein des services municipaux;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve ces propositions et charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la publication de ces décisions.

BAIL COMMERCIAL

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que Madame Blandine BRUNET-GOUGAT souhaite mettre fin à son bail commercial concernant son magasin «L'Arbre Bleu» situé au 1 place de la Libération au 31 août prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend acte de la cessation du bail commercial de Madame Blandine BRUNET-GOUGAT et décide de remettre sur le marché ce local commercial ainsi que l'appartement attenant, situé au rez-de-chaussée du 1 place de la Libération, à compter du 1^{er} septembre 2024.

FONDS DE CONCOURS

André BIDAUD signale que les modalités d'attribution du fonds de concours « Mise en valeur des communes » accordé par la Communauté de Communes Saint-Pourçain- Sioule-Limagne, ont été modifiées par une délibération de l'organe Communautaire en date 23 mars 2024, portant l'enveloppe de 400 000 € à 600 000 € au profit des 60 communes membres.

Cette enveloppe se répartie désormais de la façon suivante :

- 400 000 € répartis suivant des critères spécifiques et dont le montant est identique depuis 2021,
- 200 000 € supplémentaires divisés par 60 communes (montant identique par commune).

Le montant du fonds de concours accordé à la commune pour cette année est porté désormais à hauteur de 12 867 € (soit 9 533 € + 3 333 €).

Il est proposé d'affecter ce fonds de concours de la Communauté de Communes aux programmes de réfection de voirie qui s'élève à la somme de 18 776 € HT, d'achats de mobiliers pour l'école élémentaire (tables) d'un montant de 4 273 € HT et de mobilier urbain (poubelles, bancs, distributeurs de sacs à déjection canine) pour 2 941 € HT soit 25 990 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire, et sollicite le fonds de concours accordé par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

QUESTIONS DIVERSES

- **Élections législatives**

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives, le Conseil Municipal définit la composition et l'organisation du bureau de vote.

- **Accueil groupe folklorique**

André BIDAUD présente le déroulé de la soirée du 13 juillet prochain avec l'accueil de la compagnie nationale de danse folklorique Nieves Paniagua originaire du Mexique dans le cadre du festival des cultures du monde de Gannat. Le groupe sera accueilli à partir de 17h30 à la salle Robert Chardonnet. Les membres du groupe seront répartis dans les familles d'accueil pour partager un repas à partir de 18h30. Le spectacle se déroulera ensuite à la Salle Chardonnet à partir de 20h30.

- **14 juillet**

André BIDAUD précise le déroulement des festivités du 14 juillet prochain :

11h : cérémonie au monument aux Morts

19h : apéritif avec la Lyre,

19h30 : repas « Plancha » organisé par le Club Sportif Chantellois et les Sapeurs Pompiers,

21h45 : retraite aux flambeaux,

22h45 : bal gratuit.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :

- Monsieur Georges BUVAT, Président de l'association « Entraide et solidarité »,

- Madame Christiane DABADIE, Présidente de l'association « Chantelle Chante »,

- Madame Martine BUSSERON, Présidente de l'association de la Croix-Rouge de Saint-Pourçain-sur-Sioule,

pour l'octroi de subventions annuelles ou exceptionnelles;

- Madame Brigitte BOULANGER, au nom des musiciens de la fanfare et du groupe 2LDC pour l'aide matérielle et financière apportée dans le cadre de l'organisation du 6e festival « Bouge ton Boule ».

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 22 heures 15. -----

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 22 avril 2024.

Étaient présents : Mesdames Céline BOUTONNET, Brigitte DAEMEN, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Kevin DUPUIS et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Mesdames Virginie LADHUIE, Isabelle PERIN et Monsieur Julien GAYTE qui donnent pouvoir respectivement à Madame Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et à Messieurs André BIDAUD et Jean Paul CHEVALIER.

En préambule, les agents recenseurs, Madame Odile BOURDAROT, Messieurs Michel MALLET et Frédéric PRADELLE dressent le bilan des logements vacants présents sur la commune. Même si la situation a connu une évolution favorable depuis la fin du recensement, André BIDAUD signale qu'il convient de réfléchir et d'élaborer des stratégies afin d'enrayer ce phénomène des logements vacants alors que la commune ne peut répondre fréquemment à une forte demande d'hébergement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, remercie les trois agents recenseurs pour le travail accompli ainsi que la coordinatrice, Madame Véronique MARCHANT, secrétaire de Mairie.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 31 mai 2024.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 29 MARS 2024

Aucune remarque ou observation formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

LABEL « PETITES CITÉS DE CARACTERE »

André BIDAUD présente la marque "Petites Cités de Caractère[®]" délivrée aux petites villes et villages possédant un patrimoine architectural et paysager remarquable, et répondant aux critères de la charte.

André BIDAUD présente les critères préalables à l'admission :

- Village ou ville de moins de 6000 habitants, à la date de la demande d'adhésion.
- L'agglomération doit être soumise à au moins une protection au titre des monuments historiques,
- L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène, et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire.

- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

En faisant acte de candidature, la commune s'engage à restaurer, entretenir, mettre en valeur le patrimoine ainsi qu'embellir les espaces publics. La labellisation permettrait également aux habitants de bénéficier de subventions régionales et communales pour la réfection des toitures et des façades.

André BIDAUD rappelle les efforts déjà engagés par la commune dans la valorisation du patrimoine et l'embellissement de la ville à travers les travaux d'aménagement de bourg réalisés en 2023.

Il ajoute que des frais de dossiers et d'adhésion seront également à prévoir et qu'une somme a déjà été inscrite au budget 2024. Il rappelle que les communes ayant obtenu cette labellisation ont vu une hausse de leur fréquentation touristique et une meilleure sensibilisation de la protection du patrimoine bâti par les habitants.

Compte tenu de l'intérêt de l'obtention de ce label pour l'attrait touristique, l'amélioration du cadre de vie et la réalisation de travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'affiliation de la commune au label officiel des villages et cités de caractère.

DOCUMENT D'URBANISME

André BIDAUD rappelle que la commune est aujourd'hui dotée d'une carte communale délimitant les secteurs constructibles mais qui ne comprend pas de règlement. C'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. La présence de l'Abbaye nécessite de surcroît l'instauration d'une zone de protection d'un monument historique, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) étant requis pour tous travaux dans le périmètre de sauvegarde établi.

Par ailleurs, par délibération du 20 juillet 2021, la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document d'urbanisme déterminant l'organisation spatiale et les orientations de développement pour l'ensemble de son territoire, conformément aux articles L.143-1 et suivants du Code de l'urbanisme et entraîne par conséquent la révision des documents d'urbanisme en vigueur pour ses communes membres afin de les rendre compatibles avec les dispositions du SCoT.

En conséquence, il est proposé d'élaborer un nouveau document d'urbanisme et d'envisager l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en 2000. C'est un document qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et qui fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols, à l'échelle de la commune ou d'un groupement de communes.

Le PLU doit, sur son périmètre, respecter les principes généraux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme et déterminer les conditions d'un aménagement de l'espace respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'équipements publics, d'activités économiques, commerciales ou touristiques, de sport, et de culture.

Il est précisé que la surface constructible disponible pour la commune s'établit désormais à 11 hectares et que 90 permis de construire lui sont alloués pour les vingt prochaines années.

Opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions, le règlement du PLU permet de pouvoir adapter finement le règlement d'urbanisme au contexte local comme des zones couvrant le périmètre des abords de monument historique et dans les règlements desquelles les principales exigences de l'Architecte des Bâtiments de France peuvent être écrites, ce qui est très utile pour les porteurs de projets ou des zones pour les cœurs de bourgs historiques afin d'adapter les règles d'aspect au contexte architectural des lieux.

D'une durée d'environ 2 ans, la procédure d'élaboration d'un PLU bénéficie d'aides financières de l'État et de la Communauté de Commune, soit une dotation maximale de 80 % du montant HT de la procédure.

À l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. engage la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
2. demande, conformément aux dispositions de l'article L.132-10 du Code de l'urbanisme, l'association des services de l'État à l'élaboration du projet ;
3. approuve les objectifs poursuivis par la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, tels qu'exposés ci-dessus ;
4. engage une concertation avec le public, pendant toute la durée d'élaboration du projet ;
5. charge le Maire de conduire la procédure ;
6. donne autorisation au Maire pour, le cas échéant, choisir le ou les organisme(s) chargé(s) de l'élaboration du document d'urbanisme et signer tout contrat, avenant ou convention de prestation nécessaire à l'opération ;
7. sollicite de l'État, conformément aux dispositions de l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme, et de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, une compensation pour les dépenses entraînées par les études et l'établissement du document d'urbanisme prises en charge par la Commune ;
8. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrites au budget de l'exercice 2025 et 2026 ;
9. donne autorisation au Maire pour constituer, le cas échéant, toute demande de subventions.

ACHAT DE TERRAINS

André BIDAUD rappelle qu'il est primordial de pouvoir préserver l'accès aux chemins le long de la Bouble, tant pour les randonneurs que pour les pêcheurs.

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que Messieurs Henrik OLESEN, Franck PERGAUD et Gilles REGEARD ont proposé à la vente quatre parcelles de terrain situées au bas de leurs propriétés sur la rive droite de la Bouble. D'une superficie totale de 10 787 m² et pour un montant total de 9 270 €, il est proposé d'acquérir les-dites parcelles.

En complément et afin de permettre à la commune de devenir propriétaire de la totalité de la zone des chemins de randonnées située entre la station d'épuration du bourg et le site des moulins, propriété du Département, au sein de la zone des Espaces Naturels Sensibles, il est proposé que la commune se positionne en vue d'acquérir à terme d'autres terrains dans les gorges et d'en assurer alors l'entretien en pleine propriété.

Toujours situées en rive droite de la Bouble, il est donc proposé que la commune entame les démarches en vue d'acquérir des parcelles appartenant aux indivisions COMPIN et CLAYEUX et à différents propriétaires pour une surface totale de 19 676 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat des dites parcelles à Messieurs OLESEN, PERGAUD et REGEARD selon les caractéristiques financières décrites précédemment, autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les actes d'achats et les documents y afférant et charge Monsieur le Maire d'entamer les négociations avec les différents propriétaires concernés dans le cadre de la seconde phase de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Biodéchets**

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020 (loi AGEC), les biodéchets ne doivent donc plus être intégrés aux ordures ménagères mais revalorisés. André BIDAUD signale que le SICTOM Sud-Allier va proposer des solutions de tri des biodéchets pour les ménages.

Pour les communes de plus de 1000 habitants et dans un rayon de 23 km autour de Bayet, il est prévu l'installation de bornes dédiées à la collecte séparée des déchets alimentaires pour les usagers résidant en appartement et ne disposant pas d'un accès à un espace extérieur propice au compostage.

Quatre équipements seront donc bientôt installés dans le bourg de la commune :

à savoir, Carrefour de la route de la Grange Blonde, Lotissement des Généaux Morio, Place de l'Église et Rue de Bourgneuf (Tennis), qui viendront compléter le composteur du jardin partagé Place de l'Oscambre.

Une campagne d'information et l'installation de maître composteur accompagneront la mise en place.

- **Achat de tableaux**

André BIDAUD souhaite mettre en valeur au sein de la mairie, le patrimoine chantellois avec ses gorges et ses moulins, il propose d'acquérir deux tableaux auprès de Monsieur Richard DUBIENIEC, artiste local. Ces deux œuvres orneraient les murs de la salle des mariages. Proposition validée, à l'unanimité.

- **Élections européennes du 9 juin 2024**

Dans le cadre de l'organisation des élections européennes, le Conseil Municipal définit la composition et l'organisation du bureau de vote.

- **Course cycliste**

En vue du passage de la course cycliste du Critérium du Dauphiné Libéré 2024, le 2 juin prochain entre 14h25 et 14h45, il est procédé à la mise en place d'un plan de sécurité du tracé en collaboration avec les services de Gendarmerie.

- **Remerciements**

Céline MOYNAULT au nom de l'association Anne de France, remercie la municipalité pour la mise à disposition des salles de la Mairie et Robert CHARDONNET pour la préparation et l'organisation de leur repas Renaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 00. -----